



VŒUX ASSEMBLEE GENERALE NOVEMBRE 2025

Vœu n° 1

Double rétrogradation d'une équipe déclarant ou étant déclarée forfait général

Tout club étant déclaré Forfait Général sera relégué de 2 divisions à l'issue de la saison

Vœu n° 2

Prise en compte de toutes les équipes Foot Animation dans le comptage des obligations pour les équipes évoluant en D2 et au-dessous

Modification de l'Article 11, Alinéa 1 du règlement des championnats Seniors

D2 : 2 équipes de jeunes ou féminines au moins

D3 : 1 équipe de jeunes ou féminines au moins

Modification de l'Article 11, Alinéa 4 du règlement des championnats Seniors

Sont considérées comme équipes de jeunes

Les équipes de foot animation de (U6 à U13)

Les équipes masculines de U14 à U19 (foot à 8 et 11)

Les équipes féminines de U14F à U19F (foot à 8 ou à 11)

Les équipes vétérans, loisirs, futsal, beach soccer ne sont pas à considérer dans cette définition

De U6 à U13 (foot animation), les ententes seront autorisées mais ne seront pas comptabilisées dans l'obligation

De U14 à U19 (foot à 11), une entente sera comptabilisée comme 1 équipe à condition d'avoir au minimum 8 licenciés

Les équipes de U6 à U13 devront avoir participé à un minimum de 10 plateaux au cours de la saison

Vœu n° 3

Modification du système du Challenge Alain Lenoir

Mise en place d'un système en 2 phases

Phase 1 dite phase de poule : 4 rencontres (2 à domicile – 2 à l'extérieur)

Un classement est établi à l'issue de ces 4 rencontres

Les équipes classées aux 32 premières places participeront à la 2^{ème} phase

Phase 2 dite phase à élimination directe

32 équipes participent aux 16èmes de finale avec élimination jusqu'à la finale

Vœu n° 4

Lieu des finales de coupes départementales

Actuellement, 4 finales (Marcel Prévot, Alain Lenoir, Cyril Elie et Jean-Claude Démarest) sur 7 sont organisées sur des sites identiques chaque année. De ce fait, il ne reste que très de possibilités à tous les autres clubs de pouvoir recevoir une finale.

Nous proposons de ne plus maintenir certaines sur un lieu unique et que 6 des 7 coupes soient attribuées chaque année à des clubs qui déposeront un dossier de candidature ?

Le Challenge Marcel Prévot est maintenu à Guise par son historique depuis 1958, la fonction de Mr Prévot en tant qu'ancien Président du District Aisne de Football et la convention conclue avec la ville de Guise à l'origine.